

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : PRU Saint-Mauront : participation départementale à la construction de 34 logements à Marseille 3ème par le Nouveau Logis Provençal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'octroyer au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre de la convention ANRU « Saint-Mauront », pour la construction par le Nouveau Logis Provençal de 34 logements à Marseille 3^{ème}, une subvention de 255 691 € sur une dépense subventionnable de 5 296 068 €.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2010-16020D dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée